

Une mise à disposition des polices municipales pour 10 communes !

Vendredi 5 mai 2017, **la commune de la Balme de Sillingy a mutualisé ses moyens en matière de sécurité**. Les maires de 10 communes se sont réunis afin de finaliser la **convention de mise à disposition réciproque de la police** mutualisée d'Epagny / Metz-Tessy, d'Argonay avec la police municipale de Poisy et celle mutualisée de la communauté de communes Fier et Usses (CCFU) **dont La Balme de Sillingy fait partie**.



Il a été convenu ce qui suit :

- Au niveau territoire d'intervention et compétences, les **3 polices des communes** citées précédemment sont mises à disposition réciproquement afin de former **une police municipale pluri communale** occasionnelle.

- Les agents **assurent ponctuellement** en dehors de leur résidence administrative d'origine l'ensemble **des missions relevant de leur compétence** pour des missions définies préalablement et collégialement par les maires, étant considéré que durant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ils sont sous l'autorité directe du maire de celle-ci

- Par dérogation, **sont autorisées toutes les interventions en dehors de leur résidence administrative** d'origine, même sans l'accord préalable des maires, pour des missions revêtant un caractère d'urgence et pour lesquelles leur avis ne pourrait être donné du fait des délais restreints.

L'effectif des 3 polices municipales s'élèvera à 4 agents pour Metz-Tessy/Argonay, 3 agents pour la Balme de Sillingy / CCFU et 2 agents pour Poisy. Un agent « prêté » à la police voisine sera facturé par un échange d'heures.

[source : Newsletter « Une semaine à a Balme » n° 431]